



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

récidive

Question écrite n° 126619

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la violence de certains criminels qui n'hésitent pas à ouvrir le feu sur des policiers et des civils à l'arme de guerre lors d'opérations de braquage. Un malfaiteur, ayant trouvé la mort le 28 novembre 2011 de l'arme de l'un de ses complices, aurait été « arrêté plus de 40 fois par les services de police » selon les services de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Il semble donc que l'arsenal juridique concernant la récidive (peine plancher, etc.) n'ait pas été, dans ce cas, suffisant pour dissuader cette personne de ses actes. Ne faut-il pas, alors, s'interroger sur la capacité de l'État à mettre hors d'état de nuire, ce type d'individu en renforçant les moyens de la justice afin que les arrestations débouchent au plus vite sur des décisions judiciaires et le cas échéant sur une incarcération qui permettent, non seulement la mise à l'écart de l'intéressé, mais aussi sa prise en charge en vue de le réinsérer dans la société, à sa sortie. Il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures il entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126619

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 803

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)